



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

hébergement d'urgence

Question au Gouvernement n° 1531

Texte de la question

HÉBERGEMENT D'URGENCE

M. le président. La parole est à Mme Martine Wonner.

Mme Martine Wonner. Ma question concerne nos concitoyens sans domicile fixe qui se trouvent d'autant plus vulnérables et démunis lorsque l'hiver s'installe. Lors du dernier épisode de froid en février, quarante-huit personnes sont décédées en France. Depuis 2014, ce sont en moyenne 500 personnes qui, chaque année, meurent dans nos rues, à l'abri de nos regards. Nous avons une responsabilité immense, rappelée par le Président de la République, celle de les aider et de les accompagner.

Mes anciennes fonctions de directrice médicale du SAMU social de Paris m'ont permis de prendre toute la mesure de la détresse de ces personnes qui n'ont plus rien, parmi lesquelles un nombre croissant de femmes. J'ai vu les conséquences de l'exclusion, qu'elles soient sociales, économiques ou médicales, sur la santé physique comme psychique.

Le plan hiver, annoncé par le Gouvernement, fixe des objectifs ambitieux : un budget de 5 millions d'euros supplémentaires pour financer plusieurs dizaines d'équipes de maraude, et, en plus des 136 000 places stabilisées, l'ouverture de 14 000 nouvelles places sur tout le territoire.

Ces mesures, loin des effets d'affichage dont ce sujet trop sérieux ne saurait souffrir, sont cruciales et s'appuient sur la mobilisation de l'État, aux côtés des associations et des collectivités territoriales, pour le repérage des locaux vides et leur mise à disposition.

Monsieur le ministre chargé de la ville et du logement, pouvez-vous assurer aujourd'hui à la représentation nationale que ce dispositif est prêt à accueillir les plus vulnérables ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la ville et du logement.

M. Julien Denormandie, *ministre chargé de la ville et du logement.* Madame la députée, vous évoquez un sujet d'une extrême gravité. Aujourd'hui, la situation est difficile. Ce sont encore des milliers de personnes qui dorment à la rue – et on ne dort pas dans la rue par choix. La rue tue en hiver mais aussi en été – on ne le dit pas suffisamment.

Que faisons-nous ? D'abord, nous sommes profondément déterminés à améliorer l'accompagnement, les maraudes et le « aller vers » afin d'offrir à chacun une solution spécifique. Vos fonctions passées vous l'ont montré, les femmes et les enfants sont malheureusement de plus en plus nombreux dans la rue.

Ensuite, nous souhaitons ouvrir plus de places d'hébergement. Nous faisons un effort considérable – je ne m'en satisfais pas mais, je le dis avec humilité, notre détermination est totale. Nous travaillons main dans la main avec les élus locaux et les associations. Depuis le 1er novembre, 8 400 places sont venues s'ajouter au dispositif existant de 136 000 places pour pouvoir accompagner mieux, accompagner plus et de manière plus précoce.

Enfin, l'État se doit d'être exemplaire. Ainsi, j'ai demandé à tous mes collègues d'identifier dans leur ministère les sites qu'ils peuvent mettre à disposition. Dans quelques heures, je serai aux côtés de Florence Parly, ministre des armées, pour inaugurer l'îlot Saint-Germain, ancien site de l'administration de la défense qui offrira 170 places d'hébergement – 120 pour les familles et 50 pour les femmes isolées. C'est un symbole de la détermination totale du Gouvernement, avec le concours des élus locaux et des associations, à donner un toit, et plus encore demain une adresse à celles et ceux qui en ont besoin. (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Wonner](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1531

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Ville et logement

Ministère attributaire : Ville et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 décembre 2018](#)